

# Le cheminot

N° 696 novembre 2017

MENSUEL - 3,00 €

ISSN n° 1164-639X

# retraité

Magazine de la Fédération Générale des Retraités des Chemins de fer de France et d'Outre-mer

VIE DES RETRAITÉS

La protection  
universelle  
médicale

VIE PRATIQUE

Les bienfaits des  
cures thermales



# L'histoire des Jeux olympiques



FGRCF fondée en 1917  
pour l'information et la défense des pensionnés



# Noël Marquet

président fédéral et directeur de la publication

## Projet de loi de finances 2018 : les effets négatifs sur le pouvoir d'achat des retraités

Le projet de loi acte la hausse de 1,7% de la CSG sur les retraités à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018, hausse qui concernera les pensionnés dont les revenus sont supérieurs au seuil d'application du taux normal de CSG (actuellement 6,6%). La communication gouvernementale indique que 40% des retraités seront exclus du champ de cette hausse, prévision un peu trop optimiste sans doute, car concernant le régime de retraite des cheminots, 79% des pensions directes sont soumises à la CSG à taux plein. Pour l'ensemble des pensions versées par la Caisse (pensions de réversion comprises), c'est encore 71% des retraités qui seront taxés au nouveau taux de 8,3% (source : Chiffres clés 2016 – CPR).

Si on suit l'argumentation du ministère, compte tenu de la hausse de la CSG et de la baisse de la taxe d'habitation, deux tiers des retraités seront gagnants. Ce qui signifie que les grands perdants se situeront dans l'autre tiers qui comprendra les retraités qui vont payer le plus de CSG.

Autre mauvaise nouvelle, la prochaine date de revalorisation annuelle des pensions sera repoussée au 1<sup>er</sup> janvier 2019. Dans la loi de 2003 instituant l'indexation des pensions de la fonction publique sur l'inflation, la revalorisation annuelle avait été fixée au 1<sup>er</sup> janvier de chaque année, date reportée au 1<sup>er</sup> avril en 2009, et enfin décalée au 1<sup>er</sup> octobre en 2014. Les gouvernements changent, mais les méthodes pour différer les augmentations restent les mêmes.

Les retraités sont aussi des épargnants dont le revenu des placements est visé par le projet de loi. Ceux qui détiennent un contrat d'assurance-vie de plus de huit ans, sur lequel figurent plus de 150 000 euros, devront supporter le prélèvement forfaitaire au taux de 30% sur les intérêts. Les moins riches, qui ne possèdent qu'un maigre livret A, seront aussi pénalisés par le blocage du taux à 0,75% pendant deux ans, au-dessous de l'inflation prévisible.

Enfin, le projet de loi confirme qu'une loi-cadre sera présentée au Parlement au cours du premier semestre 2018 concernant la mise en place d'un système universel de retraites, et donc la suppression des régimes spéciaux.

## SOMMAIRE

n° 696 novembre 2017

### ■ VIE DES RETRAITÉS

- 4 Interview de Régis Cottenet
- 6 Qu'est-ce que la protection universelle maladie ?
- 6 Manifestations des 26 et 28 septembre
- 8 Un événement pour l'histoire et la mémoire cheminote

### ■ VIE PRATIQUE

- 10 Et si on partait en cure thermale !
- 12 Faire des économies pour se soigner
- 13 Vos questions, nos réponses

### ■ SOCIÉTÉ

- 14 L'histoire des Jeux olympiques

### ■ VIE DES SECTIONS

- 17 Les rendez-vous des sections

### ■ CARNET

- 20 Ils nous ont quittés  
Adieux – Nos centenaires

### ■ JEUX

- 21 Sudoku  
Mots croisés (solutions)

### ■ SNCF INFOS

- 22 Comment améliorer l'adhérence des trains ?



## Période 1997-2007

**Cette décennie est riche en événements marquants : les Bleus gagnent le Mondial de foot, le préfet Érignac est assassiné, l'euro fait son apparition, et le 11 septembre 2001 le terrorisme prend une autre dimension, trois mille personnes sont tuées à New York et, trente mois plus tard, c'est deux cents à Madrid.**

### ■ Les présidences

**21 septembre 1994, Guy Lanselle devient président de la FGRCF, il succède à Serge Hardy.**  
**4 octobre 2000, Jean-Claude Mizermont devient président de la FGRCF, il succède à Guy Lanselle.**



### ■ Refonte complète du Cheminot retraité

**Décembre 1997, la formule du Cheminot retraité est revue entièrement avec notamment un nouveau format. Pour son nouveau numéro, le magazine titre sur les 80 ans de la Fédération.**

### ■ De nouveaux locaux pour la Fédération

**Novembre 2000, la FGRCF s'installe au 59, boulevard de Magenta, Paris 10<sup>e</sup>, ses locaux actuels. Elle va ainsi pouvoir recevoir dans de bonnes conditions des groupes de responsables locaux pour des sessions de formation ou d'information.**

Retrouvez-nous  
sur [www.fgrcf.fr](http://www.fgrcf.fr)  
en flashant ce code

